

Violences faites aux femmes : « Il y a une prise de conscience » se félicite Brisson

G. C. ig.cayron@pyrenees.com
Le sénateur fait partie des parlementaires qui travaillent à la rédaction d'un rapport consécutif au « Grenelle sur les violences conjugales ». Beaucoup reste à faire, y compris dans le 64. C'est à un travail collectif, réunissant 15 sénateurs, que Max Brisson va mettre la dernière main, d'ici fin novembre, sous l'impulsion de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Ces parlementaires, dans le cadre d'un suivi du récent Grenelle, se sont attelés à la douloureuse question des violences faites aux femmes. L' élu basque, qui note « une réelle prise de conscience », y a consacré, localement, une vingtaine heures d'auditions auprès d'associations spécialisées dans l'accompagnement (1), de représentants des forces de l'ordre, d'administrations et de divers services de justice. Si Max Brisson relève « de vraies avancées », il se plaît surtout à souligner « la solidité du tissu associatif » en Pyrénées-Atlantiques, même si les acteurs de celui-ci « ont parfois du mal à travailler ensemble », faute de coordination. D'autres exemples concrets de progrès : la création de cellules dédiées dans les commissariats ; ou encore « l'accélération de l'ordonnance de protection puisque

le juge aux affaires familiales (JAF) a maintenant six jours pour répondre » (contre trois mois auparavant).
« **Le préfet sera interpellé** »
Le bât blesse en revanche, surtout côté basque, à cause de la tension du marché, en matière de relogements au profit des victimes. Une lueur toutefois : « Les bailleurs sociaux se sont enfin emparés de la question. » Plus préoccupant peut-être : « le caractère aléatoire des financements qui pèse sur la qualité, la professionnalisation de l'accompagnement » relève le sénateur qui, plus que des subventions, prône « un système de dotations ». Celui-ci permettrait peut-être d'éviter la multiplication des interlocuteurs ministériels et les effets néfastes « d'uraisonnement qui, trop souvent, se fait en silo ». La mise en place des outils nécessaires à la conduite de ce véritable combat souffre également de la situation. « Il y a une forme d'inertie » déplore Max Brisson, et des choses telles que le bracelet électronique ou le téléphone « grave danger » ne sont pas encore déployées ici. Alors que, tout près, juste de l'autre côté de la frontière, « l'Espagne fait de ce sujet une cause nationale ». Bref, la matière accumulée est suffisamment dense pour formuler une dizaine de préconisations,

identifier « des pistes à étudier ». Sur trois d'entre elles, il « interpellera le préfet ». A savoir la coordination du travail de terrain, le financement des associations et l'hébergement d'urgence. La « prise de conscience », évoquée plus haut, ne suffit pas. Ce chantier reste immense.
G. C. ig. cayron@pyrenees.com
(1) L'Apavim, le Planning familial, le CIDFF, l'association Du Côté des Femmes, l'unité de victimologie à l'hôpital de Bayonne, etc.
« **LE CARACTÈRE ALÉATOIRE DES FINANCEMENTS A UN IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT** »
MAX BRISSON, sénateur ZOOM
« Mesurer la réalité du problème dans les territoires »
La méthode retenue sort un peu des critères habituels retenus pour la réalisation des rapports parlementaires. Ce sont, cette fois, 15 parlementaires, dont Max Brisson, qui ont réalisé des auditions de terrain et sont chargés de faire remonter des observations au niveau départemental. Ce travail, qui s'inscrit dans le cadre du suivi du Grenelle dédié, vise notamment « à comprendre le fonctionnement du tissu associatif ». Le rapport sera remis fin novembre, mais on peut toutefois regretter que les rencontres avec les victimes n'aient eu lieu que sur le plan national, au niveau de la



délégation parlementaire. Ce travail, mis un temps en pause à cause du confinement puis des élections au Sénat, a représenté une vingtaine d'heures d'entretiens pour Max Brisson afin, dira-t-il dans son propos introductif, « de mesurer la réalité du problème dans les territoires ».

EN CHIFFRES ■

146 FEMMES ONT ÉTÉ TUÉES PAR LEUR PARTENAIRE EN 2019 EN FRANCE (+21 %). ET 74 DEPUIS JANVIER

En Béarn et au Pays basque, un gros travail est fait par les associations pour tenter d'endiguer le fléau des violences faites aux femmes. © N. S. ■